

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU TROIS FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT**

\*\*\*\*\*

**L'AN DEUX MIL DIX SEPT**

**Le 03 février**

**Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,**

**Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine, ROCHE, Renée TORRES, Emilie SOLLIER, et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.**

**Pouvoirs : Jacques FORAT donne pouvoir à Bernard ROMIER, Sylvie JERDON donne pouvoir à Jean-Claude CORBIN, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Hugues JEANTET.**

**Absent excusé : Christian JULLIEN,**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET**

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29**

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25**

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3**

**CONVOCATION EN DATE : 27 janvier 2017**

**DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2017**

-----  
**OBJET : demande de subvention au titre de l'exercice 2017 du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'opération correspondant à la tranche conditionnelle 3 de l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation -----**  
-----**N°2017/26**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) a été maintenu et renforcé en 2017. Il est prévu à l'article 141 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

La circulaire n° E-2017-4 du 23 janvier 2017 de la Préfecture du Rhône, relative au FSIL, fixe le taux de subvention à 25% du montant total éligible des projets et mentionne les critères d'éligibilité suivants :

- la rénovation thermique ;
- la transition énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- le développement d'infrastructures en faveur du logement ;
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants (une attention particulière sera portée à toute demande de construction de logements et d'équipements pour l'accueil des migrants).

Compte tenu de l'état actuel d'avancement de la tranche conditionnelle 3 du projet d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au titre de l'exercice 2017 du fonds de soutien à l'investissement public local pour cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

23 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
4 VOIX	ABSTENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, notamment l'article 141,  
Vu la circulaire n° E-2017-4 du 23 janvier 2017 de la Préfecture du Rhône relative au FSIL,

- **ADOpte** l'opération correspondant à la tranche conditionnelle 3 de l'aménagement de l'espace public du secteur halle - mairie - centre d'animation.
- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'exercice 2017 du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'opération précitée.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER  
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE





**AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC  
DU SECTEUR HALLE – MAIRIE – CENTRE D'ANIMATION  
TRANCHE CONDITIONNELLE 3**

**Fonds de soutien à l'investissement public local  
Exercice 2017**

Plan de financement prévisionnel

<b>COUT DE L'OPERATION</b>	<b>692 762.88 euros HT</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>242 467.01 euros</b>
<b>REGION AUVERGNE-RHONE-APLES</b> (programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de services / <u>demande en cours</u> )		<b>277 105.15 euros</b>
<b>FSIL 2017</b>		<b>173 190.72 euros</b>